

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_35

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RÉSEAUX  
ET DÉPLACEMENTS**

**RÉFECTION ET  
AMÉNAGEMENT DE LA RUE  
PIERRE SEMARD**

**TRAVAUX DE DISSIMULATION  
DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC  
MAÎTRISE D'OUVRAGE DU  
SIEL-TE LOIRE**

**PROGRAMME 2022**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **10 Mars 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 mars 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 mars 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, *adjointe*, Jean-Luc REYNARD, Caroline PAIRE *conseillère municipale*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS  | NOMS DES MANDATAIRES                                 |
|--|--|
| Véronique MOUILLER<br>Jean-Luc REYNARD<br>Caroline PAIRE | Jean-Luc CHERVIN<br>Daniel CORRE<br>Jean-Marc DETOUR |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220310-DCM\_2022\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 11/03/2022

**PATRIMOINE-VOIRIE-RÉSEAUX ET DÉPLACEMENTS****RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE LA RUE PIERRE SEMARD  
TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEL-TE LOIRE  
PROGRAMME 2022**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la réfection et de l'aménagement de la voirie, rue Pierre Semard, il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public.

La réfection de l'éclairage public par la dépose et la pose de mât et des travaux d'enfouissement des réseaux aériens sera réalisée dans un souci d'amélioration des performances énergétiques et de l'aménagement paysager du quartier.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire - Territoire d'Énergie (SIEL-TE) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente délibération. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement de cet investissement

Le coût total du programme EP 2022 pour l'opération de la rue Pierre Semard peut être estimé comme suit :

| Détail des travaux                 | Montant HT des travaux | % P.U. | Participation de la commune |
|------------------------------------|------------------------|--------|-----------------------------|
| Dissimulation BTS P                | 584 860 €              | 85 %   | 497 131.00 €                |
| GC Télécom, déduction appliquée de | 159 738 €              | 100 %  | 141 338.00 €                |
| 8 € x 2300 mètres = 18 400 €       |                        |        |                             |
| Eclairage public                   | 97 722 €               | 93 %   | 90 881.46 €                 |
| Fourniture Matériel Telecom        | 21 722 €               | 0 %    |                             |
| Traitement et recyclage poteaux    | 2 088 €                | 0 %    |                             |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>866 130 €</b>       |        | <b>729 350,46 €</b>         |

.../...

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. prend acte que le SIEL – Territoire d'Energie, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'aménagement et de dissimulation des réseaux de la rue Pierre Semard » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à monsieur le Maire pour information avant exécution ;
2. approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune soit 729 350,46 €, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
3. prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE Loire est effectuée en une seule fois ;
4. décide d'amortir ce fonds de concours en quinze années par une dépense de fonctionnement au chapitre 042-68 et une recette d'investissement au chapitre 040-28 ;
5. autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 11 mars 2022  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN